

Ordre du jour :

• **Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, décide que les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1^{er} juillet 2022 :
Par voie d'affichage dans le panneau de mairie.

• **Adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, décide :

- d'approuver les projets de statuts de L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire joints en annexe au présent rapport.
- d'adhérer au dit établissement.
- d'approuver le montant de la cotisation annuelle correspondante qui s'élève, au lancement de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, à 50 €.
- désigne le Maire pour représenter la commune d'Alleyras à l'Assemblée Générale de l'Agence.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

• **Demande d'exploitation de biens de section situés à Anglard**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, décide d'ajourner cette délibération au motif que des demandes d'achats de certaines de ces parcelles ont été déposées antérieurement à cette demande.

• **Déclassement d'une partie de la voie communale avenue de la gare après enquête publique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour :

Décide du déclassement une bande de voie communale d'environ 90 m² sis avenue de la gare à Pont d'Alleyras du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Décide de vendre à Mr et Mme BRUN Clément pour la SARL MPB cette bande de terrain au prix de 10 euros le m².

Décide que les frais (géomètre, enregistrement, acte...) seront entièrement à la charge des acquéreurs et devront les accepter.

Charge le cabinet Actif de Brives-Charensac de rédiger l'acte administratif de vente.

Donne délégation à Mr le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la vente.

• **Changement des bornes électriques du camping**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 pour et 1 abstention (Gazanion).

Décide de changer les bornes électriques du camping.

Valide le devis de l'entreprise Électricité Chandès pour une montant de 12 589,44 € TTC.